



vente d'un fonds de commerce

Par **Sapitalia**, le 11/05/2023 à 14:50

Bonjour,

Je suis sur le point de vendre mon affaire pour départ à la retraite , il s'agit d' une épicerie italienne que j'ai créée il y a plus de 23 ans dans une ancienne ville industrielle du Nord de la France , une ville très sinistrée , qui ne s'est jamais vraiment remise de la fermeture d'Usinor au début des années 80 , donc autant dire que vendre un fonds de commerce ici tient quasiment du miracle.

J'ai donc la chance d'avoir trouvé un repreneur mais , pour des raisons que j'ignore totalement, c'est le propriétaire du local qui me fait des misères...il prend bien soin de décourager les acquereurs en répondant négativement à toutes leurs demandes. Par exemple le chauffage est tombé en panne il y a plusieurs années et n'a jamais été réparé, personnellement je m'en suis toujours accomodé en me chauffant avec des radiateurs mobiles mais le repreneur ne l'entend pas de cette manière et voudrait bien avoir un vrai chauffage, le propriétaire refuse. Par ailleurs , il exige des garanties de solvabilité en plus du dépôt de garantie de deux mois de loyer , un garant... Comme si il ne fait pas confiance au repreneur alors que lui et son épouse sont vraiment de très bonnes personnes qui sont propriétaires de plusieurs biens , travaillent tous les deux . Ils sont passés par la cci qui les a aidé par le biais de leur comptable à monter le prévisionnel , les a mis en relation avec des banques...Je ne comprend absolument pas où il veut en venir, si je ne vends pas je vais faire une cessation d'activité,son local sera vide et il aura un mal fou à le relouer à une personne sérieuse. Ici, on ne compte plus les locaux vides depuis des années , des rues entières...D'après vous quels seraient mes recours si les repreneurs venaient à se retirer car découragés ? D' avance merci pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le 11/05/2023 à 15:35

bonjour

comme vos acquéreurs sont déjà en contact avec la CCI, ils devraient aussi les contacter pour se faire aider

Par **Sapitalia**, le 12/05/2023 à 07:24

Bonjour,

Merci pour avoir répondu.

ILs rendez vous à la CCI pour le prévisionnel , ilks en profiterons pour parler de ça.

Merci encore.